

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 32 — —	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — — —	Omnibus.	9 — 44 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 15 minut. matin,	March.-Mixte.
		8 — 7 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 »	— 13 «
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La partie menaçante du message du président des Etats-Unis a fort peu ému la presse anglaise, du moins si nous en jugeons d'après les premiers articles qu'elle publie sur cette grave matière. « Quoique ce document ait été lu avec intérêt, dit le *Morning-Herald*, il est peu de passages qui aient produit une vive sensation. Ce qu'il dit relativement aux affaires de l'Amérique centrale, du Mexique et de Cuba, n'a pas causé la moindre surprise, parce que les principaux faits étaient déjà connus du public et qu'on s'attendait depuis longtemps à ce qui devait probablement arriver. Toute politique agressive, on peut bien se l'imaginer, serait nôtée par la situation actuelle du trésor fédéral, et le rapide accroissement de la dette est bien fait pour appeler l'attention des autorités américaines sur les mesures que nécessite l'augmentation du revenu. » Et, en effet, il est évident que les Etats-Unis ont beaucoup souffert de la dernière crise commerciale. Si donc des projets d'agrandissement indéfini continuent à se faire jour dans les manifestes présidentiels, on doit compter que les embarras résultant de la panique de 1857 y mettront et y mettront pour longtemps un frein.

Chose curieuse: on s'inquiète bien plus, à Londres, de savoir quand et comment le commerce de l'Union pourra reprendre son activité accoutumée. Vendra-t-on, achettera-t-on à New-York et à la Nouvelle-Orléans? Voilà ce qui importe aux yeux de nos voisins. Cuba, le Mexique et le centre américain sont relégués au second plan. Tout cela n'est que le contingent de l'avenir, tandis que l'œuvre la plus pressante est le rétablissement du négoce.

En dernière analyse, ce sera surtout le Mexique qui recevra le contre-coup du message, non pas qu'il y ait lieu de craindre, à Madrid, la confiscation immédiate de Cuba, M. Buchanan a protesté contre une aussi monstrueuse idée, mais parce qu'il résulte des autres difficultés pendantes entre l'Espagne et l'Union, que cette dernière pourra justifier son opposition à tout acte conservatoire de la part des troupes cubaines contre le gouvernement de

Mexico. Ainsi les troupes espagnoles seront admises difficilement à occuper un point quelconque du territoire mexicain, si ces troupes recourent à des mesures coercitives pour se venger des dénis de justice de l'administration du général Zoalaga.

Nous ne saurions dire encore de quelle façon le cabinet O'Donnell relèvera les attaques de M. Buchanan; les résolutions du maréchal devront, à coup sûr, intéresser l'Europe. Nous voyons aujourd'hui même, dans un discours prononcé par lui au sénat, qu'il n'entend en aucune façon rester inactif devant le mauvais vouloir de l'ancienne colonie de la reine Isabelle. « En ce qui touche la politique extérieure, s'est écrié le comte de Lucena, nous avons dit ce que nous voulons pour notre patrie: vis-à-vis du Mexique, terminer tranquillement le différend existant, et si un accord n'est pas possible, nous irons y planter le drapeau de Castille pour venger notre honneur outragé. »

Que résultera-t-il du choc de ces deux volontés opposées, dont l'une porte l'Espagne en avant, et l'autre lui défend d'avancer? Une médiation deviendra certainement nécessaire — Havas.

Nous avons dit récemment que l'Autriche voulait consacrer toutes les ressources dont elle dispose, à l'augmentation de sa marine, afin de tenir en échec celle du Piémont. Il nous arrive, par l'intermédiaire de la *Gazette d'Augsbourg*, de nouveaux renseignements qui viennent à l'appui des considérations que nous avons déjà présentées, à savoir que l'Autriche veut décidément prendre une attitude agressive vis-à-vis de l'escadre qui est mouillée à la Spezia. « On apprend avec beaucoup de satisfaction, dit la feuille allemande, que le czar a ordonné la formation d'une escadre pour la Méditerranée et l'Adriatique. Cette escadre sera commandée par le capitaine de vaisseau Scopinie de Kustenhorst, qui a hissé son pavillon sur la frégate à vapeur le *Danube*. Feront partie, en outre, de l'escadre de la Méditerranée: la corvette à hélice nouvellement armée, *Dandolo*, les corvettes *Diana* et *Leipzig* et le brick *Trilon*. Le duc Nicolas de Wurtemberg commandera une des corvettes. Quant à l'escadre

de l'Adriatique, elle se composera d'une division de petits bâtiments. » L'opportunité de cette mesure est évidente, ajoute la *Gazette d'Augsbourg*, dans un moment où l'escadre russe vient dans la Méditerranée.

La persistance avec laquelle les correspondances autrichiennes s'attachent à établir que le gouvernement de Vienne ne songe qu'à se mettre en mesure contre de grandes puissances militaires ou maritimes, est au moins curieuse, lorsqu'on sait, à ne pouvoir se tromper, quel est le dessous des cartes. Véritablement, un tel pari soutenu contre la vraisemblance et la vérité, tourne à la manie.

Ce n'est pas tout: on recherche non moins curieusement les motifs qui peuvent engager le gouvernement autrichien à faire démentir, avec tant de vivacité par ses organes, le bruit généralement répandu de nouveaux armements et de mouvements de troupes, dans quelques provinces de la monarchie. On nie de la manière la plus positive, à Vienne, l'intention où serait le gouvernement de songer à renforcer, même de quelques dizaines d'hommes, l'effectif actuel des bataillons d'infanterie, réduits au pied de paix par les congés accordés à un grand nombre de soldats. Les feuilles semi-officielles prétendent, d'ailleurs, que par suite de la nouvelle organisation de l'armée autrichienne, l'administration de la guerre peut, dans l'espace d'un mois au plus, rappeler et réunir sous les armes tous les hommes en congé provisoire et tous parfaitement exercés au maniement des armes. Il n'y a donc nul besoin de fortifier une aussi bonne situation. Tel est le thème de la presse de Vienne.

A beau mentir qui vient de loin; malheureusement pour l'Autriche, son territoire est à nos portes et nous ne pouvons nous en laisser imposer par des contre-vérités évidentes. Ce ne sont ni la Russie, ni l'Angleterre et encore moins Naples ou la Grèce qui la préoccupent, mais la Lombardie même et le Piémont. Les deux escadres qu'elle arme auront toujours, bon gré mal gré, leur point de mire, soit Venise, soit le golfe de Gênes; ce serait une duperie de s'y laisser tromper.

Faut-il conclure de tout cela que le gouverne-

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

— Il n'y a qu'une petite difficulté, monsieur le Marquis, c'est que je ne vous laisserai pas partir.

— Ne suis-je donc pas libre? demanda Armand en fronçant le sourcil.

— Non. Vous êtes mon prisonnier. C'est moins dangereux, surtout en ce moment, que d'être celui du Directoire. Dieu m'a mis sur votre chemin, et j'achèverai mon œuvre!

— Et quelle autorité invoquez-vous? ajouta l'émigré.

— Celle-ci, dit Michel, en montrant le portrait de la marquise. C'est au nom de votre mère que je vous parlerai, c'est en son nom que je vous dirai que vous n'avez pas le droit de hâter le moment de la rejoindre. Vous devez attendre celui que Dieu a choisi!

Armand courba la tête devant cette déclaration faite avec cette solennité qui en doublait la force.

— Ma mère! murmura-t-il. Ah! Michel, quel mot avez-vous invoqué! Ma mère serait-elle m'ordonnerai de fuir, ne fût-ce que pour votre sûreté!

— Votre mère vous dirait que vous êtes sous le toit du frère de votre ancienne servante, d'un homme dont le

nom, si obscur qu'il soit, est lié à celui de votre famille par le souvenir des bienfaits dont les siens ont été comblés. Elle vous dirait que cette retraite est impénétrable et que vous devez y rester.

— Mais je ne puis me condamner à une réclusion perpétuelle... ou longue, du moins; mais j'étouffe ici, j'ai besoin d'air, de mouvement.

— Aussi ai-je songé à cela. Vous pouvez sortir dans quelques minutes, mais à deux conditions.

— Je les accepte d'avance.

— Attendez, ne vous engagez pas follement. D'abord, vous me donnerez votre parole d'honneur de rester chez moi jusqu'à ce qu'il me plaise de vous dégager de votre serment.

— Soit, répondit Armand. Après?

— Ah! dame, après... voilà la difficulté... Il faudra passer pour mon neveu Pierre, le fils de mon frère, et vous serez censé venir à Paris pour me rejoindre et faire fortune.

— Sous ces habits? dit Armand.

— J'ai tout prévu. J'ai là un costume breton que je n'ai pas encore endossé, et qui vous ira à merveille; nous sommes de la même taille, de la même corpulence; Ah! j'espère que vous n'avez pas oublié la langue du pays?

— Non, certes.

— Alors, mon plan réussira, si vous l'adoptez, toutefois!

— N'avez-vous pas ma parole?

— Alors, procédons à votre toilette! Seulement, il faudra un peu noircir vos mains et votre teint; c'est trop blanc, trop délicat, ça vous trahirait; mais j'ai ce qu'il faut.

Une fois la substitution de vêtements accomplie, et le marquis transformé en paysan, Michel respira.

— Maintenant, dit-il, sortons.

— Armand quitta sa chambre, Michel fit jouer le panneau qui en dissimulait l'entrée, puis par réflexion il ajouta:

— Pardon, monsieur le Marquis, aidez-moi à transporter ce grand bahut devant la cachette... On parle de visites domiciliaires; on pourrait vouloir sonder les murs, et il est bon de se mettre en garde contre cette velléité... Je sais bien, ajouta-t-il en poussant un autre ressort qui amena sur le panneau une large et fine pierre de taille, que voilà encore de quoi dépister la police, mais deux précautions valent mieux qu'une. Maintenant il n'y a plus qu'une chose à faire.

Puis, ouvrant brusquement la porte, il cria d'un ton bourru:

— Allons, voyons, fainéant, seras-tu bientôt debout?

— Me voilà, mon oncle, me voilà, répondit Armand d'une voix traînante.

— A qui donc en avez-vous, notre maître, demanda Jeannette, du fond de sa cuisine.

ment de Turin songe à sortir de son attitude expectante? Doit-on pressentir des conflits sérieux à Milan? Pas le moins du monde! Non, l'Autriche qui tient plus de cent mille hommes campés dans la Lombardo-Vénétie, sait très bien que la paix ne sera pas rompue par le Piémont et que les Milanais resteront matériellement tranquilles. Mais alors pourquoi ces préparatifs mystérieux, pourquoi ces faux bruits répandus, pourquoi toutes ces feintes? Hélas! c'est que l'Autriche, qu'aucun péril matériel ne menace, se sent toujours mal à l'aise et lutte vainement contre la conscience qu'elle a de sa désastreuse politique. — Havas.

Voici le texte de l'arrêt rendu par la Cour Impériale de Paris, dans l'affaire de M. le comte de Montalembert:

La cour; — Considérant que si la loi confère aux citoyens le droit de discuter les lois et les actes du gouvernement, les lois sur la presse défendent et punissent l'attaque contre les principes fondamentaux de nos institutions politiques, contre l'autorité du chef de l'Etat, les attaques contre le respect dû aux lois et les excitations à la haine et au mépris du gouvernement; — Considérant que dans l'article du *Correspondant* intitulé: *Un débat sur l'Inde au parlement anglais*, publié dans la livraison du *Correspondant* du 25 octobre 1858, consacré à l'examen d'une question de politique étrangère, se trouvent plusieurs passages sur la France empreints d'amertume et d'un esprit de dénigrement dans lesquels l'auteur s'applique à déconsidérer la France, ses lois et son gouvernement; — Que dans ledit article on trouve des attaques contre le respect dû aux lois et à l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés, notamment aux pages 215 et 252, où notre législation est signalée « comme ne laissant la faculté de parler que par ordre et par permission, sous la salubre terreur d'un avertissement d'en haut, pour peu qu'on ait la témérité de contrarier les idées de l'autorité et celles du vulgaire, » et encore comme « rendant impossible la discussion quotidienne entre des organes dont quelques-uns seulement auraient le droit de tout dire et seraient toujours conduits plus ou moins involontairement à attirer leurs adversaires sur un terrain où les attend le bâillon officiel, » attaques dont la publication dans un journal qui a été mis en vente et distribué, constitue un délit prévu et puni par l'article 3 de la loi du 27 juillet 1849; — Que dans l'ensemble du même article et aux pages ci-après mentionnées, on trouve encore des excitations à la haine et au mépris du gouvernement, constitutives du délit prévu par l'article 4 du décret du 11 août 1848, et notamment aux passages suivants: page 205, où l'auteur déclare « que quand le marasme le gagne et quand il étouffe sous le poids d'une atmosphère chargée de miasmes serviles et corrupteurs, il court respirer un air plus pur et prendre un bain de vie dans la libre Angleterre. » Page 210, où la France est signalée comme ayant répudié les libertés politiques et municipales que l'Angleterre a conservées au Canada. Page 261, où les Français sont comparés, par insinuation, « à un troupeau indolent, docile à

londre et à mener paître sous le silencieux ombage d'une énervante sécurité. » Pages 260, 261 et 266, où l'on donne à entendre « que la France subit une humiliante tutelle et est privée du régime du droit, de la lumière et de la liberté. » Sur le chef d'attaque contre le principe du suffrage universel et contre les droits que l'Empereur tient de la constitution; — Considérant que la prévention n'est pas suffisamment établie;

Considérant que les délits résultant à la charge du comte de Montalembert, de la publication de l'article incriminé dans le numéro du *Correspondant* du 25 octobre 1858, qui a été mis en vente et distribué, ont été mal qualifiés par les premiers juges, qu'à tort le jugement dont est appel a déclaré le comte de Montalembert auteur principal des délits mis à sa charge, comme Douniol, gérant du *Correspondant*;

Qu'en matière de délits commis par la voie de la presse, la publication d'où dérive le dommage et sans laquelle il n'y aurait pas lieu à poursuites, est considérée comme constitutive du délit principal; que particulièrement à l'égard des journaux politiques cautionnés et ayant des gérants responsables, l'article 8 de la loi du 18 juillet 1828, sur les journaux, déclare les gérants des journaux spécialement responsables de toutes les publications faites dans les journaux qu'ils dirigent et personnifient, en conservant la faculté de diriger des poursuites contre les auteurs, alors qu'ils ont volontairement coopéré à la publication en fournissant les moyens de l'effectuer; Considérant que le comte de Montalembert reconnaît avoir composé et remis à Douniol, pour le publier, l'article objet du procès; — qu'ainsi, il a sciemment donné à Douniol les moyens de commettre les délits résultant de la publication dudit article, et s'est rendu coupable de complicité des deux délits ci-dessus spécifiés; — qu'en conséquence, il y a lieu de faire au comte de Montalembert application des articles 4 du décret du 11 août 1848, 3 de la loi du 27 juillet 1849, 59 et 67 du Code pénal et de l'article 365 du Code d'instruction criminelle; considérant que l'un des délits étant écarté, il y a lieu de réduire la peine prononcée contre le comte de Montalembert; — La Cour a mis et met l'appellation au néant; — Emendant ce dont est appel, renvoie le comte de Montalembert des fins de la plainte, en ce qui concerne le chef d'attaque contre le suffrage universel et les droits et l'autorité que l'Empereur tient de la constitution; — Réduit à trois mois l'emprisonnement prononcé contre le comte de Montalembert, maintient l'amende de 3,000 fr. prononcée par les premiers juges. Condamne le comte de Montalembert aux frais de première instance et d'appel. Fixe à une année la durée de la contrainte par corps qui pourra être exercée pour le recouvrement de l'amende et des frais.

FAITS DIVERS

L'*Aigle* de Toulouse publie l'extrait suivant d'une lettre adressée à M. Petit, directeur de l'Observatoire de Toulouse, par M. l'abbé Laffont, vicaire à Aurignac, en date du 9 décembre 1858:

« Un phénomène étrange vient d'avoir lieu tout à l'heure (sept heures du matin) sur notre ville, et a mis toute la population en émoi. C'est un magnifique aéroliithe qui est venu nous visiter de près. Le globe lumineux s'est montré d'abord vers le nord-est, à 10 degrés environ au-dessus de l'horizon. Il a paru de la grosseur d'une bombe et s'est porté avec rapidité vers le sud-ouest, décrivant, durant deux minutes, une courbe immense de 120 degrés environ. Parvenu dans cette direction à la hauteur de 50 degrés, il a paru un instant immobile ou comme se balançant dans l'espace. Alors, un jet considérable de fumée et de feu s'est dégagé de son noyau principal, et, trois secondes après, on entendait une détonation immense, suivie d'un roulement sourd comme le bruit d'une grêle. Il pourrait se faire qu'on eût à constater quelque part la chute de quelques milliers de pierres célestes.

« Quoique en plein jour, la ville a été comme en feu pendant le passage du globe lumineux. A la fin, on n'a plus rien vu dans le ciel qu'un nuage blancâtre de vapeurs à l'endroit de la détonation, et une traînée de cette même vapeur sur toute la ligne suivie par l'aéroliithe. Le ciel était, en ce moment, légèrement couvert de nuages au-dessous desquels le météore est peut-être passé. Le spectacle a été celui d'une magnifique bombe décrivant sa courbe avec éclat; mais la détonation a été bien plus terrible. Notre population est encore dans le saisissement que de pareils phénomènes font toujours éprouver: l'imagination vivement frappée et la superstition exagérant la chose, on a cru voir dans le ciel, au sein du gros nuage, mille spectres épouvantables et un homme de feu.

« Le météore a été aperçu de divers endroits, et, en particulier, de Saint-Gaudens, où il a été observé par M. Chaton aîné, horloger. D'après les renseignements fournis à M. Chaton, qui se propose d'en contrôler l'exactitude, le globe de feu serait tombé au milieu d'un champ, dans le voisinage de Montrejeu et aurait pénétré profondément dans la terre.

« On écrit de Gournay: « Un événement étrange vient d'avoir lieu dans la commune de Neufmarché. Un des habitants ayant creusé ce qu'on appelle une fosse à loup, mit au-dessus, pour attirer l'animal, une oie vivante. Un passant aperçut l'oie qui se débattait. L'obscurité ne lui permettant pas de bien distinguer, il l'approcha et tomba dans la fosse. Or, la fosse avait huit pieds de profondeur, et les côtés étaient taillés en cône renversé. Grand fut l'étonnement de l'homme, plus grand encore son embarras. Ce ne fut qu'après avoir longtemps, mais en vain, appelé du secours, qu'il se résolut à attendre patiemment le jour.

« A peine avait-il pris cette détermination, qu'il sent comme un lourd fardeau lui tomber sur les épaules. C'était un loup attiré par l'appât et qui venait se prendre au piège. On ne peut se faire une idée de la frayeur du malheureux. Celle de l'animal ne fut pas moindre, car il alla tout d'abord se blottir dans un coin de la fosse et n'en bougea pas de toute la nuit. Enfin le jour parut, il était temps pour le compagnon forcé du loup.

« Le maître du piège, en venant voir sa proie, le tira presque aussi mort que vif. On fut moins gé-

— A qui veux-tu que j'en aie, répliqua Michel descendant l'escalier, si ce n'est à mon neveu. Tu sais bien, mon neveu Pierre, arrivé ce matin?

— Votre neveu Pierre? fit la servante d'un air étonné.

— Eh bien! oui, mon neveu; j'espère que tu as mis son couvert.

— Par où donc est-il entré?

— Par la porte... c'est ordinairement par là qu'on entre... Ah! c'est qu'il est arrivé pendant que tu étais au marché. Mais je t'ai parlé de lui; n'est-ce pas, Marie, que j'ai parlé à Jeannette de ton cousin Pierre?

— Je crois que oui, mon père, répliqua la jeune fille un peu troublée; il me semble bien que oui.

— Eh bien! moi, il ne me semble pas, fit la servante entêtée.

— J'aurai donc oublié, dit Michel. Après cela, au milieu de ce qui se passe, ça n'a rien d'étonnant. Enfin de voilà, il a fait un somme sur mon lit, et je suis sûr qu'il fera honneur au déjeuner.

Pendant ce temps, Armand descendait d'un pas lourd et pesant.

— Eh! prenez garde, lui cria Jeannette. Vous allez casser l'escalier.

— Dame! murmura Michel, ce n'est pas un muscadin. On se mit à table, et Jeannette, en servant, regardait d'un air de curiosité le nouveau venu. Armand, Michel et Marie, pour mieux la tromper, parlaient en dialecte de Bretagne.

— Décidément, je ne sais d'où il vient, se disait la servante, ni comment il est ici, mais c'est un vrai Breton.

La porte s'ouvrit, et livra passage à Caracalla.

— Ça marche, s'écria le perruquier, ça marche... on se met en train.

— Comment! dit Michel, c'est encore toi, citoyen Caracalla... Je te croyais occupé à acclamer le Directoire et les Conseils.

— J'ai envoyé mes hommes en avant, sous la conduite de mon lieutenant... Mais quel est ce citoyen-là? Ajoutait-il en désignant Armand. Je ne le connais pas; il n'est pas du quartier?

— C'est mon neveu que je te présente. Mon neveu, voici le citoyen Caracalla, perruquier et patriote.

Les deux hommes se saluèrent.

— Tu as donc un neveu à Paris? demanda le perruquier.

— Sans doute... Depuis ce matin seulement.

— Mais il n'était pas ici quand je suis venu?

— Si... Il dormait.

— C'est ça que je ne l'ai pas vu. Mais il ne s'était donc pas couché?

— Il s'était couché à Versailles et il a voyagé une partie de la nuit. Il n'a mis que trois heures pour faire ses cinq lieues. Ah! les Bretons marchent bien!

— Le citoyen vient de la Bretagne? demanda le perruquier, continuant ses questions.

— Il vient de Nantes.

— Ville républicaine, murmura Caracalla, mais les environs sont mauvais. Et le citoyen s'appelle?

— Dame! il s'appelle Pierre Lenoir.

— Je demande son nom républicain.

— Brutus, dit Armand.

— Brutus! à la bonne heure; mais il y en a plusieurs, l'un qui chassa les Tarquins et qui immola ses fils, le brave homme... L'autre qui tua César. Lequel préfères-tu, citoyen?

— Ma foi, celui que tu voudras, répondit Armand avec tranquillité... j'ai autant d'estime pour l'un que pour l'autre.

— Ah! ça! fit Michel pour changer de conversation, que disais-tu tout à l'heure?... ça marche... ça commence... Qu'est-ce qui commence?

— Parbleu, les visites domiciliaires... comme dans les beaux jours... et tiens, voilà qu'on arrive chez toi!

En effet, un agent de police se présentait, suivi d'un officier et de quelques soldats.

Michel et Armand restèrent impassibles. Ils étaient trop familiers avec le danger pour redouter une nouvelle épreuve, et dans ces jours malheureux, la peur avait plus d'empire sur les persécutés que sur les victimes. Mais le visage de Marie se couvrit d'une pâleur mortelle, et la pauvre enfant se sentit défaillir. Elle tremblait pour son père, et sans se rendre compte du sentiment inconnu qui s'emparait d'elle, elle tremblait aussi pour

néreux pour le loup, qui fut tué sans égards pour sa belle conduite de la nuit. »

CHRONIQUE LOCALE.

Mercredi soir, la société Philharmonique a donné son premier concert de l'année 1858 — 1859. Cette réunion, sans contredit la plus brillante que nous ayons eue depuis l'institution, fait heureusement présager de celles qui doivent suivre.

Nous ne nous trompons pas, l'année dernière, en annonçant que, dans un avenir prochain, le goût et le savoir musical progresseraient sensiblement en notre ville. On est entraîné tout naturellement vers le beau, quand, avec l'interprétation d'un chef d'orchestre distingué, on étudie les chefs-d'œuvre des grands maîtres; et encore quand on est à même de s'inspirer au contact et à l'exemple d'artistes comme ceux qu'il nous a été donné d'entendre.

Aussi, avec quelle précision, quelle vigueur ont été enlevées les deux ouvertures de *Tancredi* et du *Cheval de Bronze*. On les eût dit exécutées par des musiciens de vieille date.

Mais là ne devait pas se borner l'admiration et l'enthousiasme du brillant auditoire. Déjà il écoutait avec un bonheur qui se manifestait par des applaudissements presque incessants, M. le Brno, 1^{er} violon solo de l'Académie impériale de musique. Il serait possible peut-être d'exécuter des morceaux d'une plus grande difficulté, mais d'atteindre à plus de pureté et de justesse dans les sons, à plus d'expression dans le chant, nous ne le croyons pas. Disons aussi qu'il a été bien habilement accompagné.

Après lui est venue M^{lle} Grammont. Cette jeune artiste, élève du Conservatoire, n'a pas démenti son école ni le poste brillant qu'elle occupe à l'Opéra. Sa méthode est celle des premiers maîtres, sa voix est souple et étendue, — bientôt elle le sera davantage, — et ce qui la distingue des aujourd'hui c'est qu'elle sait très-intelligemment interpréter la musique. A chaque fois qu'elle a paru sur la scène, elle a été accueillie par les plus chaleureux applaudissements.

On n'a pas été moins sensible au brillant morceau de *Stradella*, pour cornet, piano et orgue; il a été exécuté avec une précision admirable, et une expression vraiment religieuse.

Ainsi cette soirée a été belle, très-belle même; elle a aussi été très-bonne, car les pauvres y ont trouvé une part abondante.

Les organisateurs de la Société peuvent donc sous tous rapports être fiers de leur œuvre; elle produit le bien, et en produira chaque année davantage.

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses administrés que la matrice des patentes, pour l'année 1859, est déposée à la mairie (bureau des contributions), pour y rester pendant dix jours, à la disposition des patentables.

Les observations devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 23 décembre 1858.

Le maire, LOUVET.

le marquis de Kernisec.

— Salut et fraternité, citoyens! dirent les représentants de l'autorité.

— Vive la République! vive le Directoire! s'écria le perruquier.

— Citoyens, demanda, Michel, qu'est-ce qui vous amène chez moi?

— Nous sommes chargés de visiter les maisons de ce quartier, répondit le chef des agents, et d'arrêter toutes les personnes suspectes.

— Remplissez votre mandat, répondit le cordonnier... Mon logement est petit... la visite ne sera pas longue...

— Et elle est inutile, ajouta Caracalla... Ce n'est pas ici que se réfugieront les traitres et les conspirateurs...

— Tu réponds donc de tous ceux qui sont présents? demanda l'agent.

— Hommes et femmes, je réponds d'eux comme de moi-même.

— Et qui es-tu, pour prendre la parole et te faire la caution des autres?

— Sais-tu lire? dit le perruquier en sortant un papier de sa poche.

L'agent fronça le sourcil.

— Voilà une plaisanterie qui pourra te coûter cher! murmura-t-il d'un ton menaçant.

Caracalla souriait et tendait toujours son papier. L'a-

JOURNAL A UN FRANC VINGT CENTIMES PAR AN, Publié par la librairie de MM. L. HACHETTE et C^{ie}, 14, Rue Pierre-Sarrasin, à Paris.

Le *Manuel général* de l'Instruction primaire, journal mensuel qui compte 26 ans d'existence, destiné aux instituteurs, aux institutrices et aux pères et mères de famille qui veulent diriger par eux-mêmes la première instruction de leurs enfants, a réduit en 1858 son prix d'abonnement à 1 fr. 20 c. par an. C'est un vrai miracle de bon marché que de donner ainsi chaque mois pour 10 centimes un numéro de deux feuilles grand in-8^o équivalent à un volume in-18 ordinaire de 200 pages et arrivant franc de port au domicile de chaque abonné.

Outre les documents officiels, les articles d'instruction et d'éducation, les exercices de style, de grammaire, de mathématiques, le *Manuel général* donne des lectures instructives et amusantes; il publie aussi chaque année quatre morceaux de musique composés pour la jeunesse, qui, à eux seuls, valent plus que le prix d'abonnement. L'année 1858 a amené au *Manuel général* 15,000 abonnés nouveaux. Tout porte à croire que l'année 1859 verra doubler ce nombre d'abonnement. Il importe de souscrire avant le 1^{er} février prochain: après cette époque, le prix d'abonnement sera porté à 1 fr. 50 c., prix définitif pour le *Manuel général*, tant qu'il restera dans les mêmes conditions de publication.

On demande une personne pour tenir un dépôt. Une garantie de 1,500 fr. espèces sera exigée. 600 fr. d'appointements par an et 6 pour cent d'intérêt. Des remises seront accordées en sus des appointements. Cet emploi ne demande aucune connaissance spéciale et se tiendra au domicile du demandeur, soit homme ou dame, étant ou non dans le commerce. — S'adresser franco à M. LAURANT, négociant, quai Bourbon, 51, à Paris.

Au nombre des produits destinés à combattre les coqueluches, les rhumes et les catarrhes, etc., etc., dont nous menacent, particulièrement cette année, les débuts rigoureux de l'hiver, nous croyons devoir recommander à nos lecteurs les dragées de pâte de guimauve de M. L. Foucher, pharmacien à Orléans, à raison des véritables services qu'elles rendent et qui justifient complètement la vogue dont elles sont l'objet.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'éloge que la *France centrale* a fait de ces dragées dans son compte-rendu de l'exposition industrielle de Blois (juin 1858):

« Parmi les exposants du Loiret qui viennent d'obtenir une distinction à l'exposition, il en est un qui mérite une mention toute particulière pour l'innovation ingénieuse que le jury a justement cru devoir récompenser par une médaille. Il s'agit d'un perfectionnement très-heureux introduit dans la préparation d'un bonbon par un pharmacien d'Orléans, M. L. Foucher, si connu déjà par les services que rendent son sirop et ses bonbons mytiliques dans les affections des voies respiratoires pulmonaires, la phthisie, etc., etc. »

Reconnaissant comme tout le monde les excellentes propriétés calmantes et adoucissantes de

gent le prit: c'était un ordre enjoignant de laisser circuler librement, et de protéger au besoin le citoyen Caracalla, agent du gouvernement. Au bas étaient la signature de Barras et le cacliet du Directoire.

L'agent se découvrit, et rendit respectueusement la pièce officielle.

— C'est différent, dit-il, et puisque tu te portes caution de la moralité des citoyens, et de leur dévouement à la République...

— Tu n'as donc pas regardé mon enseigne? demanda Michel à l'agent.

— Ma foi, non, reprit l'autre... et qu'est-ce qu'elle chante, ton enseigne?

— Tu as des yeux, continua tranquillement le cordonnier, et la vue n'en coûte rien.

L'agent fit un signe, un sergent sortit, se plaça devant la porte, et rentra en riant.

— Famenx! dit-il: A la botte d'Arcole... un grenadier français qui se donne les bottes d'un Autrichien et qui refuse l'argent de son prisonnier... c'est très-bien, cela, citoyen!

— Alors, ajouta l'officier, qui était resté muet pendant cette conversation: je ne vois pas trop ce que nous ferions ici... Poursuivons notre chemin!

(La suite au prochain numéro.)

la racine de guimauve, mais frappé des inconvénients que présente l'usage de la pâte ordinaire qui se colle aux doigts et ensuite se dessèche très-prompement, M. L. Foucher conçut le projet de trouver une forme de bonbon qui pût conserver cette pâte entièrement fraîche pendant des mois, des années même, et permettre aux consommateurs de s'en servir sans qu'elle adhère aux doigts comme de la glu. Après plusieurs années d'expériences, il est parvenu, par un procédé spécial et qui lui a mérité un brevet d'invention, à enfermer la pâte de guimauve dans la mince enveloppe d'une dragée ordinaire, prison légère et douce qui suffit pour débarrasser le bonbon de ses deux inconvénients en lui conservant toutes ses précieuses qualités naturelles. »

La boîte, 50 c. — La double boîte, 1 fr. — Se trouvent à Saumur chez M. A. PIE fils, négociant.

AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boiteries* récentes ou anciennes, les *entorses*, *fouitures*, *écarts*, *molleilles*, *faiblesses de jambes*, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D^r BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la *Poudre purgative de Rogé*. (163)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 17 au 22 décembre.

La hausse obtenue cette semaine sur le 3 0/0 est peu considérable si on ne regarde que la différence des prix cotes. Elle est énorme et a une signification très-précise si on considère la manière dont cette hausse s'est opérée, les efforts dépensés pour l'arrêter, et la position nouvelle de la place. Chaque jour, en effet, et sans relâche, les vendeurs sont revenus à la charge. Ventes de ferme, ventes de prime surtout, aux écarts les plus faibles, ils n'ont rien négligé pour faire retomber le 3 0/0 à 73 fr. Mais après avoir mis deux jours à redescendre à ce prix, la rente remontait d'un seul coup, sans effort, à 75 50 et 75 40.

C'est maintenant 75 50 qui est debattu. La spéculation à la baisse n'a réussi qu'à donner plus d'élasticité à la rente, plus de courage aux acheteurs, en affermissant le terrain sous leurs pas, et à créer un nouveau découvert, alors qu'il en existait déjà un très-important. Maintenant, toutes les conditions d'un progrès sérieux et durable se trouvent réunies. Le découvert, déjà en grande partie débordé, qui nous sommes à peu près dans les plus hauts cours du mois, va jouer un rôle actif dans le mouvement qui se prépare.

La rente 3 0/0 a eu les honneurs de la semaine et a attiré à elle toute l'activité des affaires. Les autres valeurs sont restées fermes, sans toutefois obtenir une hausse sensible. Les actions de la Banque ont fléchi de 113 fr., le bruit s'étant répandu que le dividende du deuxième semestre serait plus faible qu'il ne l'est habituellement. Le Crédit foncier, en revanche, est très-recherché; ses actions se soutiennent de 67 25 à 67 50.

Ses obligations sont l'un des placements favoris des capitaux, à qui elles offrent les combinaisons les plus avantageuses, et une sécurité parfaite. Le Crédit en Espagne (Guillou), qui se plaçait à 230 en dehors du parquet, est aujourd'hui recherché à 505.

Les chemins de fer restent à peu près aux prix cotés en liquidation. Voici leurs derniers cours: Orléans, 1395; Nord ancien, 1007 50; Nord nouveau, 845; Est, 700; Lyon, 887 50; Midi, 590; Ouest, 607 50; Autrichien, 642 50; chemins russes, 522 50; Lombard, 612 50. On vient de coter les actions du chemin de fer de Séville à Cadix; elles ont débuté à 510 fr. et sont vivement recherchées de 515 à 520.

Sur le marché industriel, les affaires sont peu actives. Il y a des transactions suivies sur la Caisse centrale de l'Industrie, qui se négocie à 110 fr. Le comptoir Bonnard se traite à 62 fr. On offre les Petites-Voitures à 33 fr., les Omnibus de Londres à 36 fr. 25, les Docks sont recherchés à 175 fr. 25.

Parmi les valeurs en cours d'émission, nous devons citer les obligations hypothécaires émises sur la cité d'Orléans; cette valeur offre un placement qui s'adresse surtout aux capitalistes de province, lesquels peuvent se renseigner chez les notaires de leur localité sur les garanties qui leur sont offertes. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 25 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 75 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 96 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

EXPOSITION POLTI FRÈRES.

7, RUE ROYALE, A TOURS,

OUVERTURE des Magasins d'ÉTRENNES, lundi 20 décembre 1858.

Jamais, à aucune époque, les immenses assortiments de la Maison Polti n'ont été aussi considérables et aussi variés.

SPÉCIALITÉ. — Parures pour mariage, Pendules et Montres de Genève (garanties), Bronzes d'art, Suspensions pour salle à manger, Lampes modérateur, Lustres, etc., etc. — Seul dépôt de l'Orfèverie Christoffe. (637)

CONFECTION EN GROS.

JACOB-LEVY ET H. SIMON

Rue Croix-des-Petits-Champs.

Monsieur JACOB ALEXANDRE, marchand tailleur, à Saumur et à Paris, y demeurant, rue de la Ferronnerie, n° 35, a cédé à Messieurs JACOB-LEVY et H. SIMON, négociants à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 9, son établissement de Saumur, connu sous la dénomination de la Belle-Jardinière, situé rue d'Orléans, avec les marchandises, clientèle, droits au bail, aux créances, et les mobiliers personnel et industriel, suivant conventions arrêtées entre eux.

Paris, le 21 décembre 1858.

(649) JACOB-LEVY ET H. SIMON.

BRICE PETIT, à Brézé, près Saumur, département de Maine-et-Loire, fabricant de Masses et Panards, en tout genre et en première qualité.

Dépôt chez M. ARNAUDEAU, marchand de fer à Saumur. (650)

A CÉDER

Présentement,

Un FONDS DE LINGERIE, parfaitement achalandé, dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION,

Le dimanche, 26 décembre 1858, à midi,

De TROIS MAISONS se joignant, à Saumur, rue de la Visitation, au coin de la rue du Vieux-Pont.

On vendra en trois lots. (640)

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

La propriété

DES CONARDIÈRES,

Sur la commune de Brain-sur-Allonnes.

Cette propriété consiste en une petite maison de maître, une ferme, une closerie, pré et vignes réservés par le propriétaire; elle contient, d'après le cadastre, 15 hectares 76 ares 50 centiares.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur Cholet, fermier, et, pour traiter à M. PERSAC, propriétaire à Saumur, rue du Préché, ou à M. COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes. (634)

A VENDRE

Une très-belle JUMENT POULNIÈRE, par sang anglais, pleine de Tripolien.

S'adresser à M. L'ADJUDANT du manège de l'École de cavalerie. (628)

A VENDRE

LA FERME

DE LA DURBELLERIE,

Exploitée par Henri Esnault, Située dans la commune de Villebœnier, Et contenant 12 hectares 45 ares 80 centiares.

Cette propriété appartient à M. BOUTILLER de Beauregard.

S'adresser à M. LEROUX, notaire à Saumur. (575)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M. LE BLAYE, notaire.

A VENDRE OU A ARRENTER

UNE MAISON

Agréablement située sur la Loire, rue de la Marine,

Ayant, outre les appartements, cour, basse-cour, écurie, remise et autres servitudes commodes.

S'adresser à M. HANBY, propriétaire de ladite maison. (615)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRÈS-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Éceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les fondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caissé d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

Mme JEUNETTE-LEMOINE,

Brodeuse, quai de Limoges, 159,

A l'honneur de prévenir qu'elle vient de recevoir un joli assortiment d'articles pour étrennes: toute espèce de petits ouvrages en tapisserie et en broderie. Elle brode sur soie et velours; elle dessine; et possède un joli choix de laine pour capeline. (635)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

PATRY, place St-Pierre, n° 18, tambour de ville et afficheur.

CARTE

ROUTIÈRE, HISTORIQUE et MONUMENTALE DES ENVIRONS DE SAUMUR

COMPRENANT

Les trois cantons de Saumur et une partie de ceux de Longué, Doué, Gennes et Montreuil-Bellay, ainsi que le plan des villes de Saumur, Longué, Gennes, Montsoreau et Fontevault.

Par M. LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire, membre de la Société industrielle de Maine-et-Loire.

Exemplaires coloriés, sur papier demi-aigle. 5 fr.

Id. de luxe, sur papier colombier et richement enlaminés. 6

Se trouve chez l'Auteur, rue Beaurepaire, n° 5, et chez les Libraires.

LE COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS DOMESTIQUES

TROISIÈME ANNÉE.

Paraissant le 1^{er}, le 10 et le 20 de chaque mois en 8 pages in-4° à 3 colonnes.

FORMANT LA PLUS UTILE ET LA PLUS INTÉRESSANTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS.

Un an: France, 8 fr.; Etranger, 10 fr.

Bureaux: rue Baillet, 1, à Paris.

Adressez un mandat sur Paris, ou des timbres-poste à M. E. SIMONNET, Directeur.

Parmi les nombreux et intéressants articles publiés dans le COURRIER DES FAMILLES, depuis le 1^{er} janvier 1858, les lecteurs de cette feuille ont remarqué plus particulièrement les suivants:

Un feuilleton littéraire, en cours de publication, sur les CURIOSITÉS DE LA CHINE (journal d'un docteur anglais), par M. E. Sommereau. Cette variété, des plus piquantes et des plus curieuses, unit à l'exactitude historique du voyage l'intérêt pittoresque du roman.

Une instruction complète sur LA GRIPPE (n° 5); une autre sur la PETITE VÉROLE (n° 16);

Une série d'articles sur l'HYGIÈNE DE LA SAISON, par le docteur Émile Bégin; sur les maladies de l'OREILLE et LA SURDITÉ, par le docteur Ed. Damiens;

Un travail en cours de publication sur LA CULTURE INDUSTRIELLE DU SORGHO;

Et enfin, divers articles fort utiles sur l'économie domestique; recettes, formules, etc.

A dater du 1^{er} mai, le COURRIER DES FAMILLES comprend un JOURNAL DES EAUX, où l'on trouve des renseignements de toute nature sur les eaux minérales et les bains de mer de l'Europe, avec l'indication des maladies pour lesquelles on les prescrit avec le plus de succès, ainsi que l'itinéraire et les dépenses du voyage, frais de séjour, plaisirs et distractions que l'on trouve dans la localité, etc.

« C'est ainsi que le COURRIER DES FAMILLES, dit la Patrie, embrasse tout ce qui peut le mieux répondre aux intérêts les plus chers, savoir: dignité morale, bien-être domestique, joies innocentes et pures. »

3^e ANNÉE. — UN AN: 8 FRANCS.

PRIME.

ANNUAIRE DES FAMILLES OU ALMANACH DE PARIS

GUIDE PRATIQUE DES CONNAISSANCES INDISPENSABLES

Un beau volume de plus de 500 pages, format Charpentier, papier glacé et satiné. 5^e ÉDITION, 1858.

Cet ouvrage, éminemment utile à tout le monde, est remis gratis à tous les abonnés du COURRIER DES FAMILLES.

En ajoutant 60 centimes au prix de l'abonnement, on reçoit l'ANNUAIRE franco.

Ce livre SEUL vaut le prix de l'abonnement.

Toutes personnes qui prend trois abonnements a droit à un 4^e abonnement gratis.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.